

Requalification des places de l'Académie et Kennedy et leurs abords

Opportunité et dimensionnement d'un parking en ouvrage

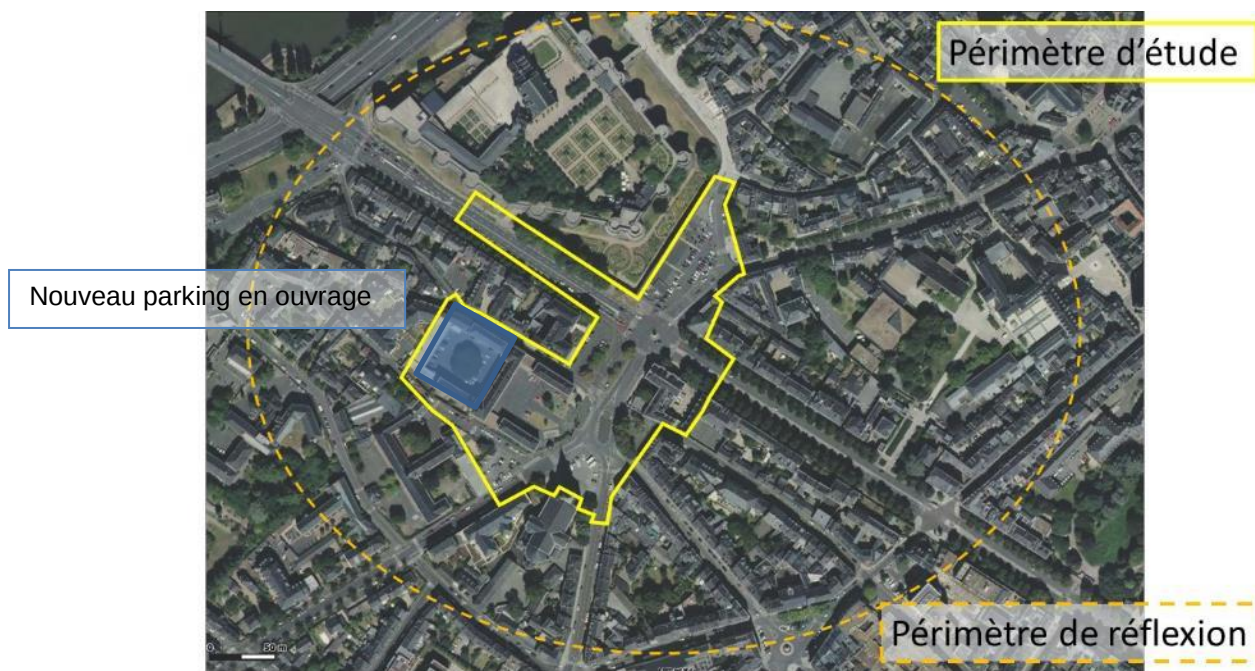
Document de travail

Version initiale Juillet 2021
Mise à jour juin 2023 sur la base des éléments techniques disponibles à date

Direction Transports Déplacements

La ville d'Angers a lancé un accord-cadre pour la mise en œuvre du projet de requalification des espaces publics du secteur des Places Académie et Kennedy, ainsi que de leurs abords.

Cette mission a pour objectif d'intervenir sur un site stratégique et exceptionnel, en entrée de ville historique et au contact direct du Château d'Angers.



Dans ce périmètre d'étude, et conformément à la commande, il est demandé de prendre en compte la réalisation d'un nouveau parking public en silo à l'arrière de la Caserne des Pompiers, qui sera réhabilitée.

Le présent document vise à préciser l'opportunité d'un tel équipement sur le secteur, ainsi que son dimensionnement au regard des évolutions urbaines prévues sur le quartier et plus largement sur l'accès au centre-ville d'Angers.

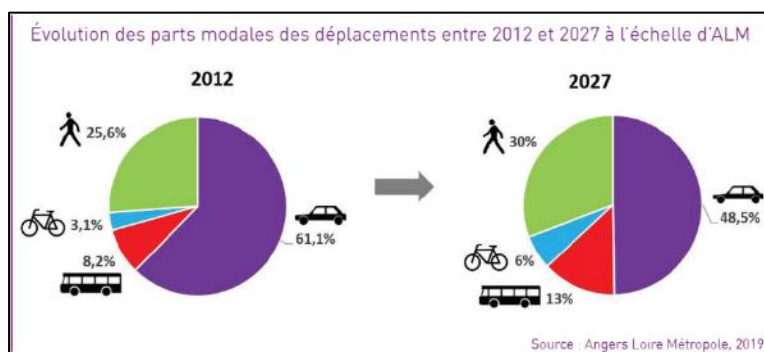
A. Contexte

Cadre réglementaire

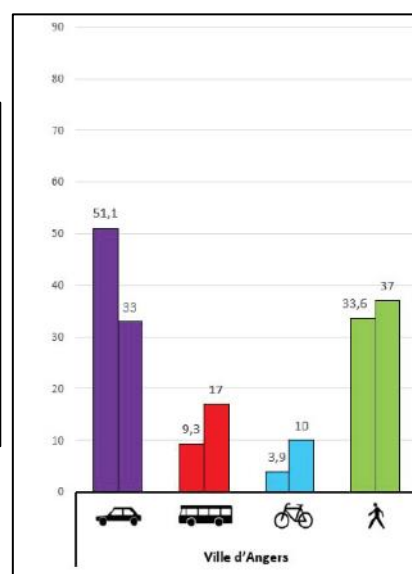
Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, à travers le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et notamment son Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Déplacements, se sont données des ambitions en matière de Mobilité pour leur territoire.

Il s'agit en effet, à l'horizon 2027, d'obtenir plus de la moitié des déplacements quotidiens réalisés par des modes alternatifs à la voiture individuelle. Ce qui se traduit par :

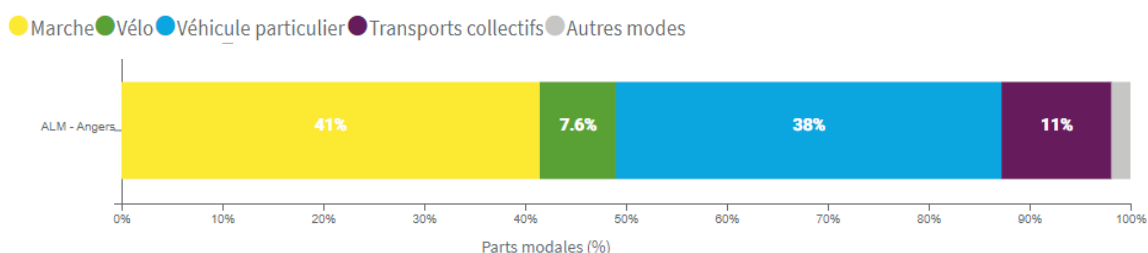
- Une baisse significative de la part modale de la voiture à l'échelle d'Angers Loire Métropole et plus particulièrement de la Ville d'Angers ;
- Une augmentation forte des déplacements effectués en transports collectifs et en vélo ;
- Une prolongation de la tendance pour la marche à pied, 2^{ème} mode de déplacement le plus pratiqué après la voiture.



Extraits du POA (pages 7 et 8)



L'enquête Mobilité réalisée en 2021-2022 a permis de mettre à jour les données sur les déplacements des habitants de la Région angevine. Les résultats sont très encourageants, notamment sur la Ville d'Angers, avec des déplacements en voiture en forte baisse (38% au lieu de 51% en 2012).



Pour atteindre ces objectifs de mobilité, de nombreuses opérations/actions ont été actées et programmées dans le POA.

Si les actions principales portent sur le développement des transports en commun (réseau tramway ABC) et du vélo (Plan Vélo, ...), le stationnement reste un enjeu fort dans la maîtrise des déplacements sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, il est programmé que :

- L'aménagement des espaces publics au profit des modes doux et l'intégration du réseau de tramway B et C vont contribuer à réorganiser l'offre en stationnement sur voirie dans le centre-ville d'Angers (suppression de places, extension de la réglementation, ...).
- Le développement des parcs relais liés au tramway, connectés au réseau de transports en commun structurants, permettra également de proposer une offre alternative efficace pour l'accès au centre-ville d'Angers.
- La création d'une nouvelle offre de parking en ouvrage se doit d'être étudiée dans les secteurs présentant aujourd'hui un déficit de stationnement et comportant des enjeux forts en matière de requalification des espaces publics (*page 56 du Programme d'Orientations et d'Actions Déplacements - PLU*).

C'est particulièrement le cas sur le secteur du Château dans le cadre de la requalification des deux places de l'Académie et Kennedy, projet visant à répondre notamment aux objectifs affichés de développement des modes actifs (piétons, vélo) par un partage de l'espace public plus favorable à ces modes de déplacements, en supprimant une grande partie de l'offre en stationnement sur voirie et sur les espaces publics.

C'est donc à ce titre qu'est menée au sein de ce projet, la réflexion et l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un parking en ouvrage sur une partie de la Caserne Académie.

La stratégie cible en matière de stationnement sur la Ville d'Angers

La politique de mobilité et notamment celle du stationnement a pour objectif de proposer différentes offres en fonction des besoins tout en favorisant le report modal vers les transports en commun ou les modes actifs.

L'offre se compose ainsi de trois grandes catégories de stationnement public :

1. **Les Parking-Relais (P+R) :** ce sont les parkings de périphérie, gratuits, en connexion directe avec le réseau de transports en commun pour effectuer le report modal, permettant un stationnement longue durée. D'autres poches de stationnement importantes sur la Ville, mais non identifiées comme P+R, peuvent ou pourront également tenir ce rôle (report vers des TC ou le vélo par exemple).

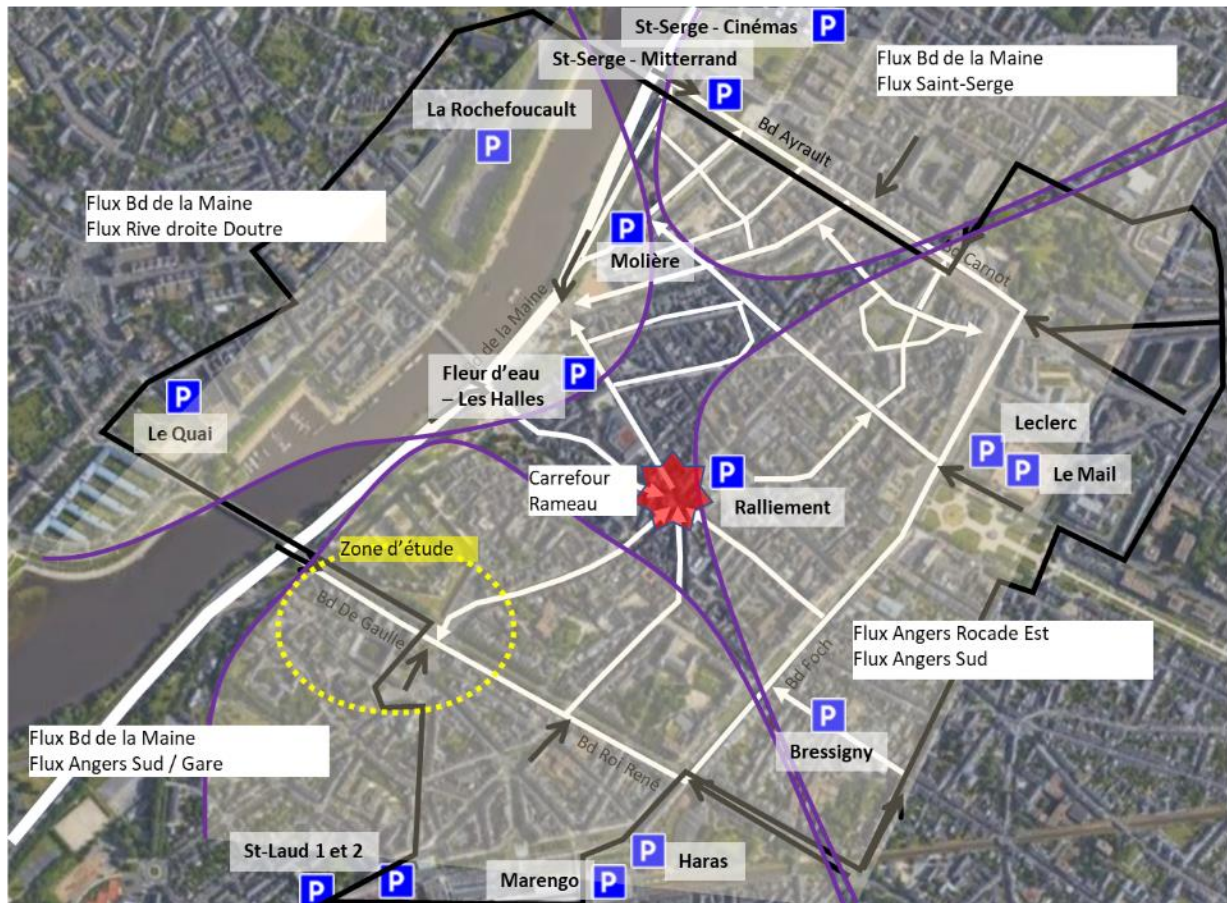
➔ **Développement de ces parkings relais dans une logique de capter les flux des principaux axes routiers pénétrants**

*Parkings relais en
périphérie de la ville à
l'horizon 2023*



2. **Les parkings publics en ouvrage ou en enclos (5 600 places dans 17 parkings)** : ce sont les parkings publics payants principalement localisés à proximité ou dans l'hypercentre. Ils sont à destination de différentes catégories d'utilisateurs (résidents, salariés, visiteurs), avec une tarification adaptée en fonction de l'usage à promouvoir. Un jalonnement dynamique spécifique est associé pour orienter les visiteurs dans ces parkings.

→ **A proximité immédiate du centre-ville, la logique est de capter les flux de véhicules par « bassins versants », pour éviter le transit dans le cœur de ville**

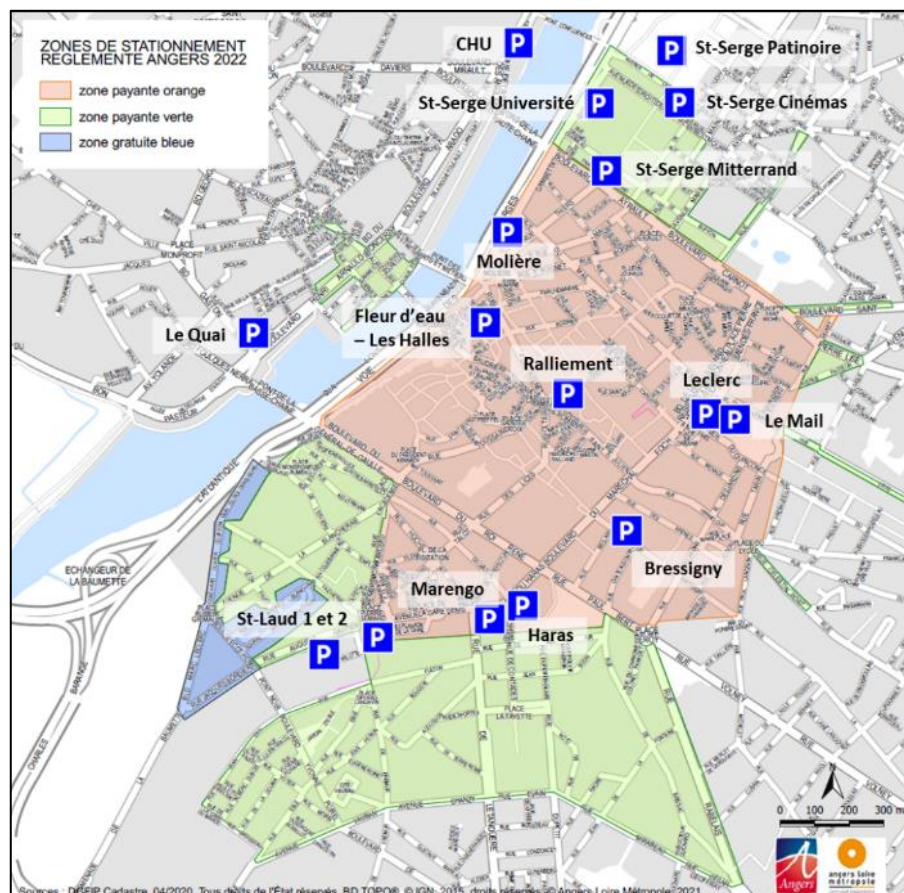


Carte logique d'accès aux parkings à proximité immédiate du centre-ville

3. **Le stationnement payant sur voirie (4 800 places réparties sur deux zones)** : stationnement de courte (zone orange) ou longue durée (zone verte), à destination des visiteurs ou résidents. La tarification est adaptée et le contrôle du stationnement permet d'assurer de la rotation et éviter le stationnement ventouse. Le stationnement sur voirie reste une offre de proximité et joue un rôle important dans le partage de l'espace public.

→ **La gestion du stationnement sur l'espace public s'effectue donc dans une logique de maintenir une rotation suffisante pour l'attractivité commerciale et de créer de la disponibilité pour le stationnement résidentiel.**

*Offre en stationnement
public (voirie et parkings)
sur Angers - 2023*

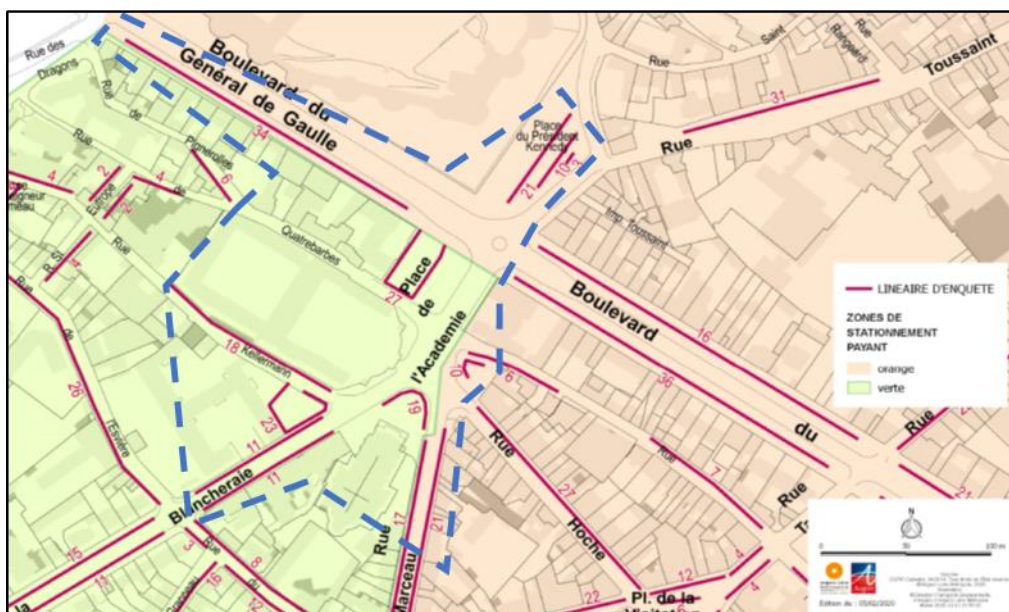


Il est à noter qu'en accompagnement de la mise en service des lignes B et C de tramway, une augmentation significative des tarifs de stationnement dans les parkings et sur voirie a été votée par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, dans une optique de faciliter et d'encourager au report modal.

B. Diagnostic de l'offre en stationnement sur le secteur d'étude

Le périmètre d'étude a été modifié et agrandi, incluant désormais le Boulevard De Gaulle, le haut de l'avenue de la Blancheraie et le début de la rue Marceau.

L'offre en stationnement public sur le secteur est principalement constituée de stationnement sur voirie en zone payante. Le site d'étude est situé en zone payante verte (longue durée) mais à proximité immédiate de la zone payante orange (courte durée), notamment la Place Kennedy.

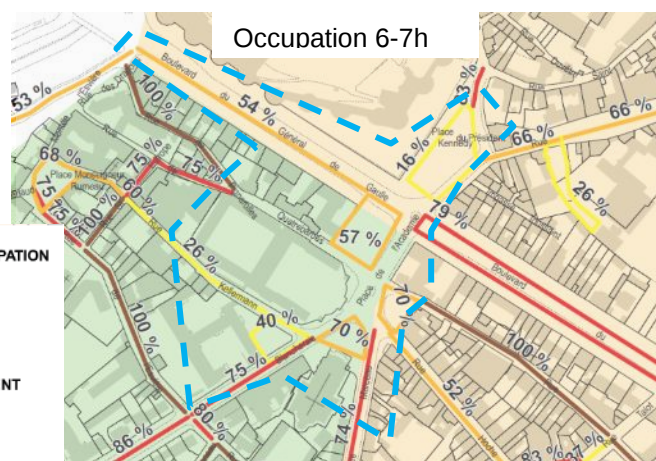
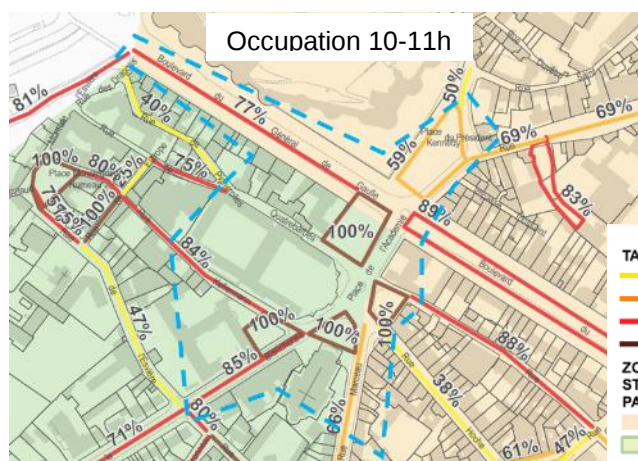


Offre (nombre de places) en stationnement sur voirie sur le périmètre d'étude
Source : enquête stationnement ALM

197 places de stationnement sur voirie sont donc concernées par le réaménagement du secteur dont 90 sur les deux places (34 places sur Kennedy et 56 sur Académie).

Le fonctionnement actuel sur le secteur est le suivant (enquête 2022) :

- Un taux d'occupation au pic de la journée qui dépasse régulièrement les 90%.
- Un taux d'occupation de nuit (6h du matin) plus faible mais qui reste non négligeable démontrant un besoin en stationnement résidentiel.



Occupation moyenne des places de stationnement sur voirie sur le périmètre d'étude
Source : enquête stationnement ALM / Axurban – 2022

- La rotation est différente sur les deux places étant donné la différence de réglementation (durée max autorisée). La place Kennedy en zone orange connaît ainsi un turn over plus important que la Place de l'Académie.

Ces deux places ont donc une fonction stationnement importante, avec une demande forte en journée, à la fois pour de la courte durée ou des besoins résidents le soir.

Quelle offre à proximité du secteur ?

Aucune offre en parking public (ouvrage ou enclos) ne se situe à moins de 400-500m du secteur Château.

Les parkings les plus proches sont ceux de la Gare (Saint-Laud 1 et 2) et ont une fonction spécifique, dédiée aux utilisateurs de la gare et/ou aux besoins actuels et futurs du quartier d'affaires Cours Saint-Laud. A ce titre ils sont déjà fortement sollicités en période normale :

- Occupation régulière à plus de 95% sur Saint-Laud 1 (journée de semaine) ;
- Occupation montée à 95% sur Saint-Laud 2 (journée de semaine) en fin 2022.

L'occupation de ces deux parkings sur une semaine type (novembre 2022) est présentée en annexe). La capacité d'accueil sur les parkings Gare est donc limitée.

Le parking du Ralliement, parking le plus fréquenté de la ville, est également situé à environ 500m du secteur. Les flux automobiles venant de l'Ouest convergent vers ce parking en transitant par le carrefour Rameau, ce qui génère une saturation récurrente et des conflits d'usage dans le cœur de ville, alors qu'il s'agit d'un secteur à apaiser pour les modes actifs.

En parallèle, une offre en stationnement sur voirie (350 places environ) se situe sur le quartier de la Blancheraie. La mise en place du stationnement payant en zone verte dans ce quartier (fin 2016) a permis de faciliter le stationnement des résidents dans cette zone, avec un taux d'occupation moyen autour de 55%. Cette zone reste néanmoins trop éloignée des pôles d'attractivité que sont le Château, la méditerranéenne ou le cœur de ville, notamment pour les visiteurs.

Au regard de ces éléments croisés sur l'offre et la demande actuelles (capacité d'accueil limitée dans les parkings les plus proches, distance acceptable pour les usagers, absence de parking sur ce bassin versant du centre-ville, ...), et sans tenir compte des futurs besoins sur le secteur (voir ci-après), **l'opportunité d'un nouveau parking en ouvrage apparaît réelle dans le périmètre d'étude.**

C. Diagnostic propectif : estimation des besoins en stationnement sur le secteur

Les éléments de diagnostic de l'existant ont d'ores et déjà montré qu'une nouvelle offre en stationnement serait opportune, tant au niveau de la compensation de l'offre qui sera supprimée sur voirie que dans la gestion des accès au centre-ville (et notamment au Ralliement).

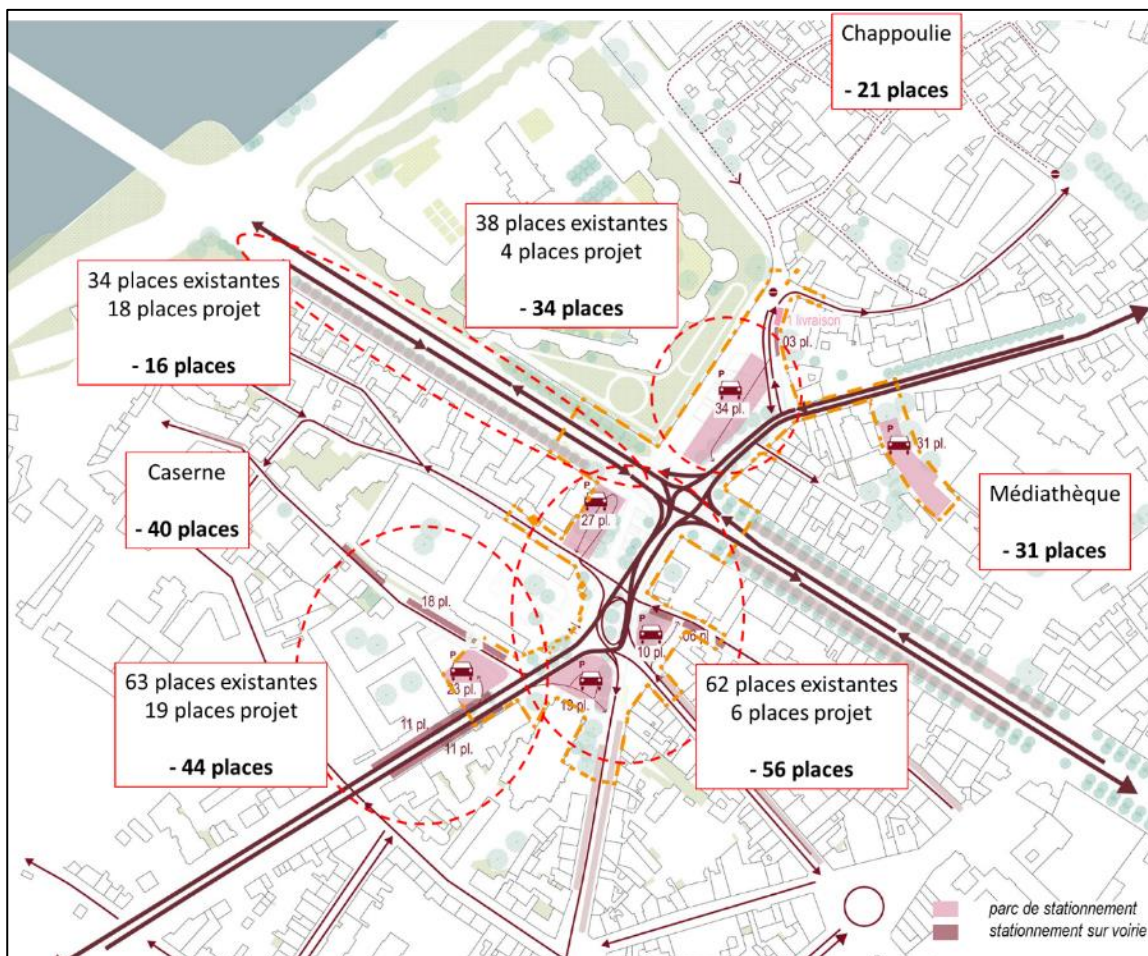
Il convient toutefois de prendre en compte et d'estimer l'ensemble des besoins (visiteurs, résidents, salariés du quartier) permettant de dimensionner ce nouveau parking.

Cette estimation repose également sur une vue à plus long terme des projets immobiliers ou urbains à venir sur cette partie du centre-ville (plan places, piétonisation en hypercentre, ...), qui pourrait modifier l'offre en stationnement sur voirie.

Par rapport à l'étude initiale, le périmètre d'étude a évolué et le bilan de stationnement est donc modifié.

Besoins liés aux projets Académie/Kennedy, Caserne et Médiathèque

Les projets de requalification des espaces publics (incluant également la pïtonisation de la Place Chappoulie), de r habilitation de la caserne ainsi que le projet M diath que pr voient la suppression de plus de **240 de places** de stationnement (estimation au stade des  tudes actuellement en cours).



Le stationnement existant sur le secteur et les suppressions pr vues dans les projets

Besoins li s aux futurs projets :

Plusieurs types de besoins sont pris en compte :

- La prise en compte du classement   l'UNESCO de la Tapisserie de l'Apocalypse, avec une augmentation de la fr quentation estim e   +40%, soit 100 000 visiteurs suppl mentaires chaque ann e.

→ Un besoin estim    40 places

- La reconstitution des places actuelles sur voirie qui seront supprim es suite   de potentiels projets de requalification d'espaces publics   proximit  du secteur (Plan Places, ...) ;
- Le renforcement de l'attractivit  du p le M diath que / Beaux arts (Repaire Urbain)
- Les besoins de salari s du secteur (office tourisme, m diath que, mutation p le CCI, ...)

→ Un besoin estim    40 places

- Les besoins des r sidents du quartier et du centre-ville (r sidents actuels sur voirie, nouveaux projets immobiliers)

→ Un besoin estim    100 places

⇒ **L'estimation des besoins bruts   terme sur le secteur est donc d'environ 420 places de stationnement.**

D. Proposition de dimensionnement du parking en ouvrage

Le total estimé des besoins s'établit donc à environ 420 places nécessaires au bon fonctionnement du quartier et plus largement du centre-ville.

Toutefois, il apparaît important de prendre en compte plusieurs éléments :

- Le changement de pratique de déplacements déjà amorcé par les habitants, au regard notamment des derniers chiffres de l'enquête mobilité
- Le principe de **foisonnement**, c'est-à-dire le phénomène selon lequel l'ensemble des usagers d'un parc de stationnement ne sont pas présents simultanément.

En effet, la demande en stationnement (sur la journée ou sur la semaine) des différents types d'usagers potentiels (résidents, employés, visiteurs, clients, etc.) peut être différente. Ainsi, les places laissées libres à un moment donné par les uns peuvent être occupées par les autres.

L'ensemble des demandes ne peut pas être foisonné mais cela permet de réduire la capacité du parking tout en garantissant son accès à tous les usagers.

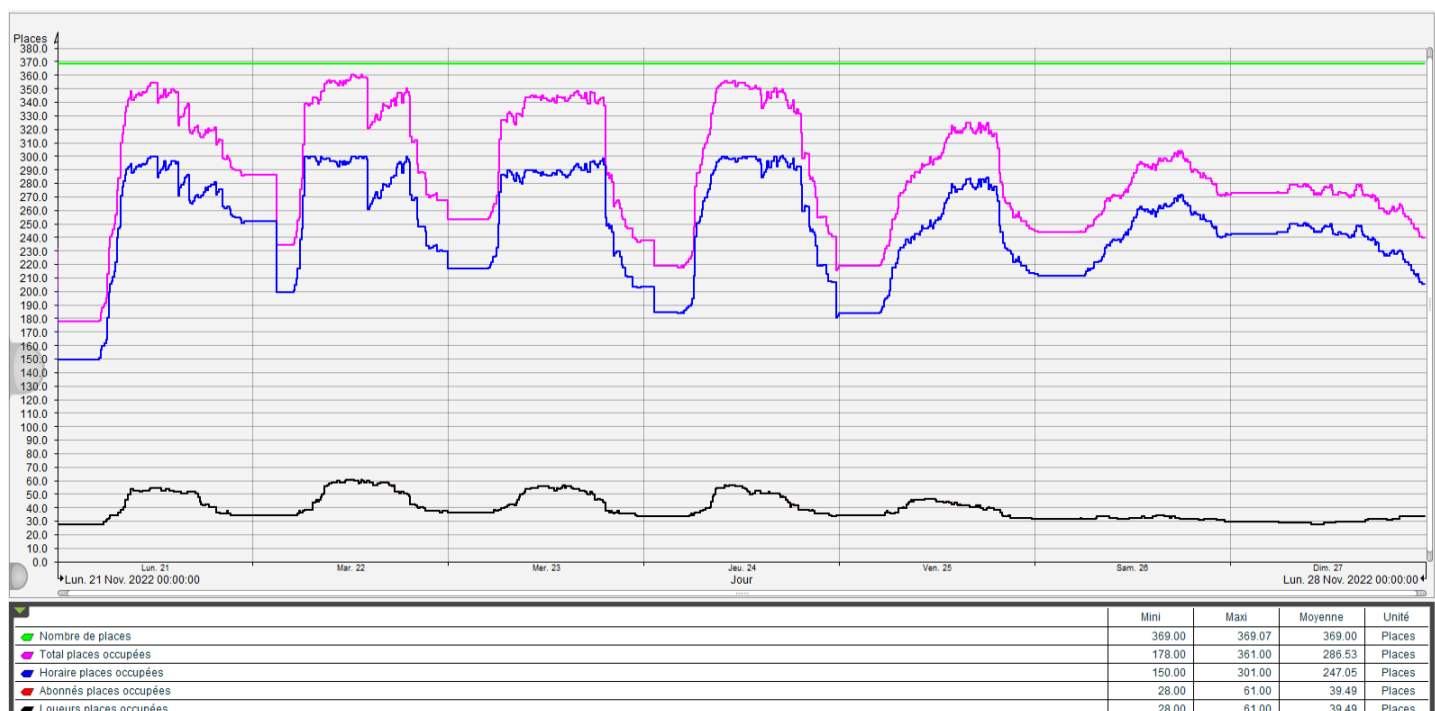
⇒ **Ainsi, la jauge entre 300 et 350 places pour le nouveau parking en ouvrage, envisagée dans l'étude initiale, apparaît toujours cohérente avec l'ensemble des hypothèses prises à ce jour, correspondant à 70%-80% des besoins bruts estimés.**

⇒ **Le projet retenu de 300 places véhicules et de 100 places vélo (proposée également dans l'étude initiale) est donc en phase avec les éléments mis à jour.**

Il est à noter que cette estimation du dimensionnement du parking ne prend pas en compte la faisabilité technique d'intégration du parking dans le projet, qui fait l'objet d'une autre étude spécifique.

ANNEXE

Occupation du parking Saint-Laud 1 sur une semaine de novembre 2022



Occupation du parking Saint-Laud 2 sur une semaine de novembre 2022

